

ALERTE SUR LES RÉSULTATS 2018

Suite au contrôle fiscal

Durant le premier semestre 2018, LESIEUR CRISTAL a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre de l'Impôt sur le Revenu, l'Impôt sur les Sociétés, la Taxe sur la Valeur Ajoutée et les droits d'enregistrement afférents aux exercices 2014, 2015, 2016 et 2017.

A l'issue de la séance d'examen du budget de l'année 2019, tenue le 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a pris acte du protocole d'accord conclu par LESIEUR CRISTAL avec la Direction Générale des Impôts en vue du règlement définitif de ce contrôle pour un montant global de 94 Millions de dirhams, ce qui aura à titre exceptionnel un impact significatif sur le résultat net de l'exercice 2018.